

<p>DEPARTEMENT DE VAUCLUSE</p> <p>Commune d'Aubignan</p>	 <p>Syndicat Rhône Ventoux 595, chemin de l'hippodrome BP 22 84201 CARPENTRAS Cedex</p>
<p>Région</p>  <p>Provence-Alpes-Côte d'Azur</p>	 <p><small>établissement public du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables</small></p>
<p>2018</p>	

***Notice zonage d'assainissement des eaux usées
Sur la commune d'Aubignan***



	<p>Agence de La Tour D'aigues</p> <p>Parc d'Activité du Revol 277, chemin des vieilles vignes 84 240 LA TOUR D'AIGUES</p> <p>Tél : 04.90.08.98.34 Fax : 04.90.08.97.27</p>
---	---

Sommaire

Préambule	5
1 - Actualisation des documents existants et analyse des besoins et contraintes	6
1.1 Rappel de données générales	7
1.1.1 Le Contexte physique	7
1.1.1.1 La situation géographique de la zone étudiée	7
1.1.2 Milieu hydraulique superficiel.....	9
1.1.2.1 Description	9
1.1.3 Géologie et hydrogéologie*	10
1.1.3.1 Contexte géologique	10
1.1.3.2 Contexte hydrogéologique	11
1.1.4 Zone réglementaire	12
1.1.4.1 Risque inondation.....	12
1.1.4.2 Zone Humides.....	12
1.1.4.3 Risques sismiques.....	13
1.1.4.4 Risques feux de forêt.....	13
1.1.4.5 Risques mouvements de terrains.....	13
1.1.4.6 Arrêté de reconnaissance de catastrophes naturelles.....	14
1.1.4.7 Zone naturelle protégée.....	14
1.1.5 Climat.....	16
1.2 Contexte humain.....	17
1.2.1 Évolution de la population	17
1.2.2 Population permanente actuelle.....	17
1.2.3 Population saisonnière estivale.....	17
1.2.4 Evolution démographique.....	18
1.2.5 Urbanisme	18
1.2.5.1 Description de l’habitat	18
1.2.5.2 Situation actuelle.....	21
1.2.6 Activités	21
1.3 Evaluation de la charge raccordée au réseau collectif	22
1.3.1 Taux de raccordement au réseau d’assainissement	22
1.3.2 Rejet non domestique - Rejet industriel	22
1.3.3 Estimation de la charge future	23
1.3.3.1 Etude des documents d’urbanismes, Secteur à enjeux	23
2 - ETAT DES LIEUX DU SYSTEME D’ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	25
2.1 Recensement et état des installations.....	26
2.2 Aptitude des sols définis au Schéma Directeur d’Assainissement (1999)	26
2.3 Synthèse 2018.....	28
3 - ETAT DES LIEUX DU SYSTEME D’ASSAINISSEMENT EXISTANT.....	29
3.1 Présentation du système d’assainissement.....	30
3.1.1 Description du réseau d’assainissement	30
3.1.1.1 Diagnostic réseau 2010	30
3.1.1.2 Fonctionnement du réseau	31
3.1.2 Description de la station d’épuration.....	31
3.1.2.1 Charge organique actuelle de la station d’épuration.....	31
3.1.3 Fonctionnement STEP	32
4 - Zonage de l’assainissement.....	33
4.1 Zones urbaines - U	34

4.2	Zones à urbaniser AU	34
4.3	Zones Naturelles	34
4.4	Zones Agricoles	34
5	- annexes.....	35

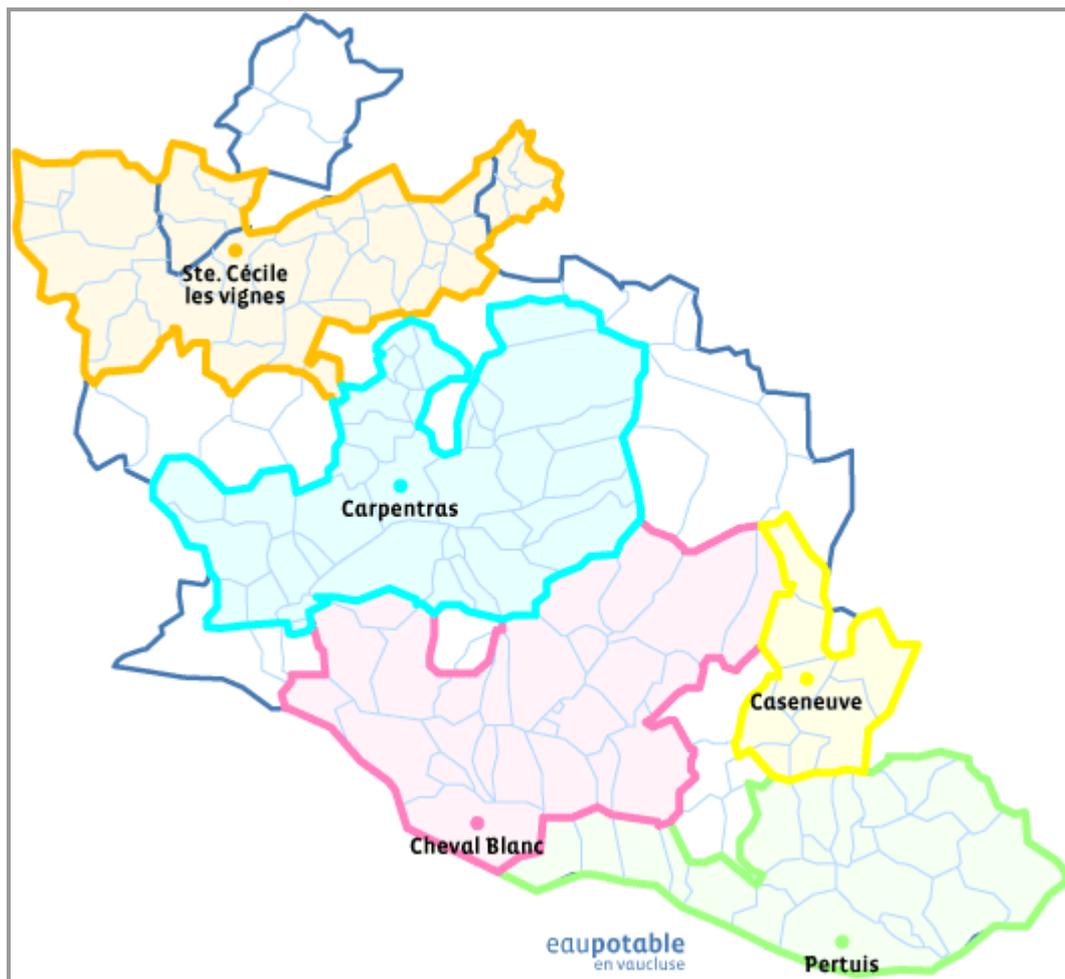
Annexes

Planche

Planche 1 – Réseaux d'assainissement collectif et zone desservie par le réseau EU

PREAMBULE

Le syndicat Rhône Ventoux, situé chemin de l'hippodrome -BP 22 - 84201 Carpentras cedex, est l'un des 5 syndicats intercommunaux de gestion d'adduction et de distribution d'eau potable du département de Vaucluse (*territoire en bleu clair sur la carte ci-dessous*).



Le syndicat Rhône Ventoux assure également la compétence « Assainissement » pour le compte de certaines de ces communes, dont la commune d'Aubignan.

Le syndicat a lancé un schéma directeur d'assainissement en 2010 en parallèle de l'établissement du PLU de la commune.

Le schéma directeur d'assainissement a été finalisé en 2013.

Suite à la mise à jour du PLU le Syndicat Rhône Ventoux réalise une modification du zonage d'assainissement de la commune d'Aubignan.

1 - ACTUALISATION DES DOCUMENTS EXISTANTS ET ANALYSE DES BESOINS ET CONTRAINTES

1.1 Rappel de données générales

1.1.1 Le Contexte physique

1.1.1.1 La situation géographique de la zone étudiée

La commune d'Aubignan est un village de 5 404 habitants (INSEE – 2014), situé au nord du département de Vaucluse.

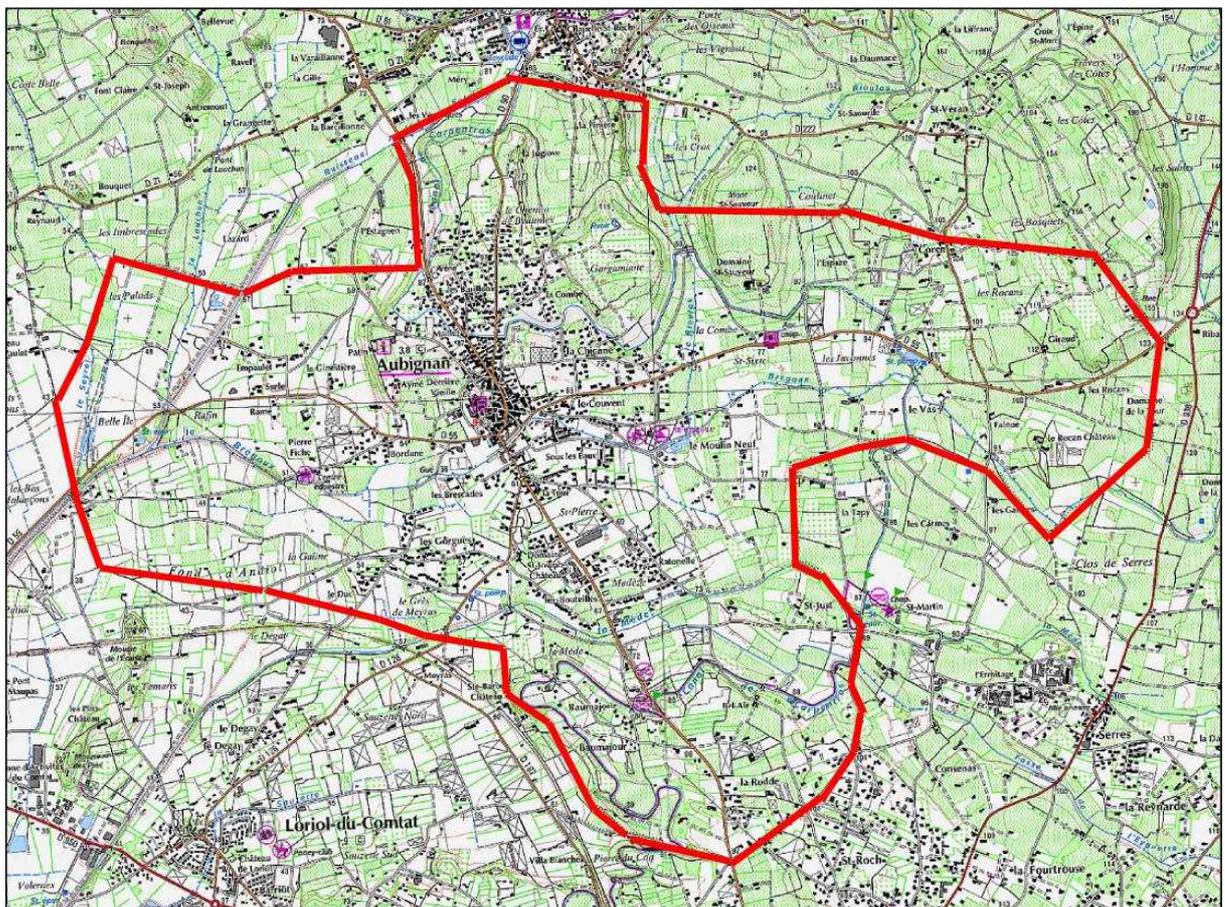


Figure 1 - Limites communales

La situation de la commune d'Aubignan - est présentée ci-après sur l'extrait de la carte routière.

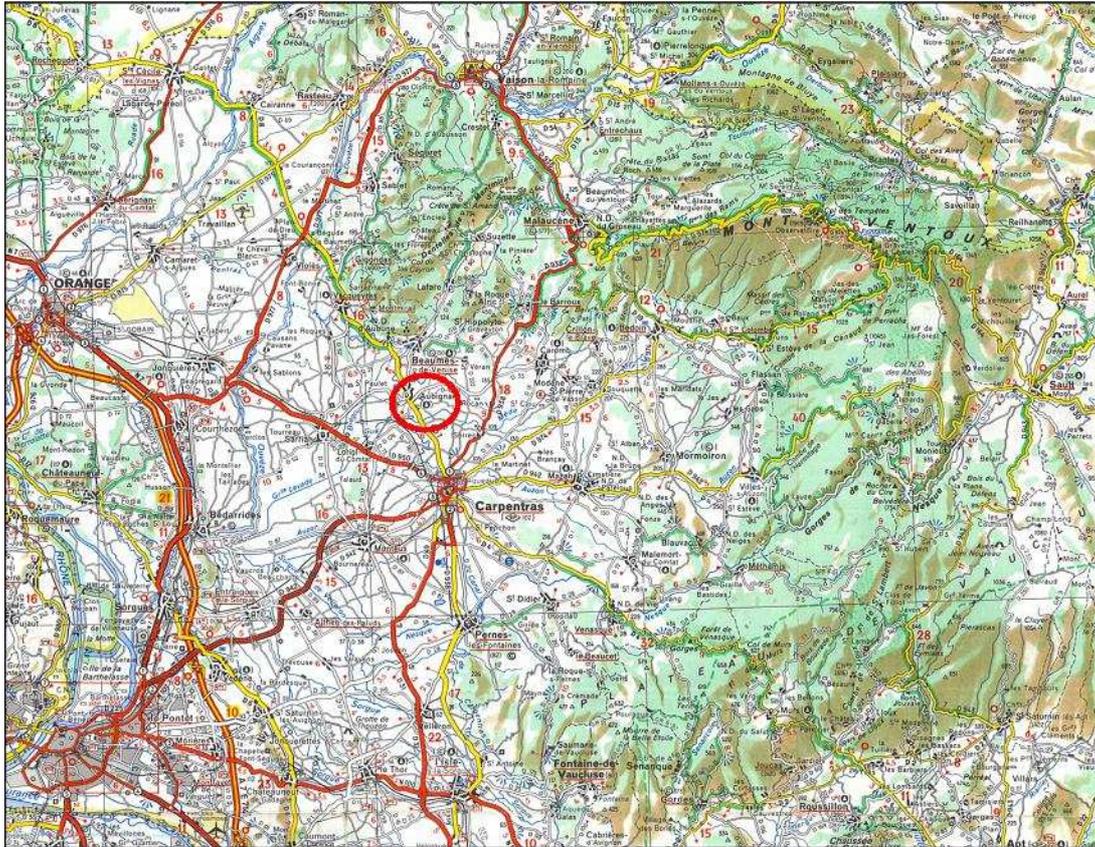


Figure 2 – Situation routière

1.1.2 Milieu hydraulique superficiel

1.1.2.1 Description

Le réseau hydraulique superficiel est composé de 3 principaux cours d'eau :

- le ruisseau de la Salette. Ce ruisseau conflue avec le Brégoux à l'aval d'Aubignan
- le Brégoux
- la Mède

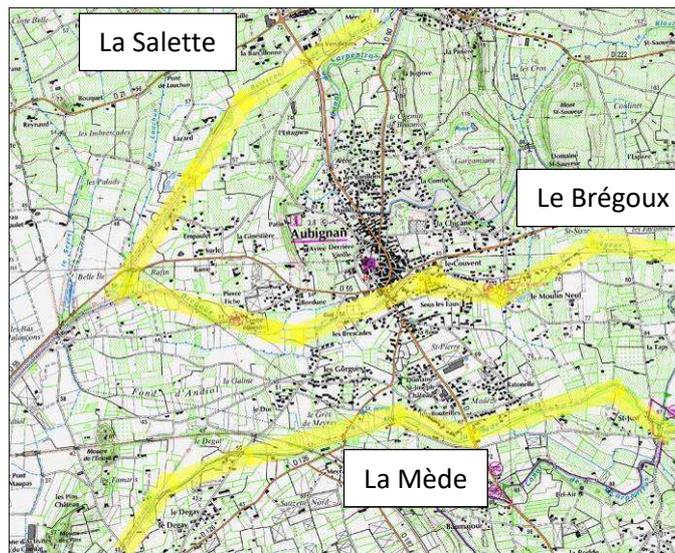


Figure 3- Réseaux hydrographique

Le Brégoux

D'une longueur de 22 kms, le Brégoux est un affluent de la Mède donc sous-affluent du Rhône. Il prend sa source dans le territoire du Barroux, au-dessus de l'écluse. Jusqu'au lac du Paty, le ruisseau est connu sous le nom de "Vallat de Chadeyrolle". Après l'écluse, il descend par une gorge étroite, pittoresque, les "Conférents" et forme plusieurs petites chutes d'eau de quatre à cinq mètres. Au confluent du Brégoux et du Gourédon, la rivière change de nom et devient le Lauron.

Le Brégoux constitue le milieu récepteur de la station d'épuration intercommunales d'Aubignan-Beaumes-de-Venise.

Le bassin versant du Brégoux et de la Salette draine les versants des dentelles de Montmirail : ce relief fracturé de nature imperméable favorise le ruissellement et l'érosion des sols. Ces caractéristiques entraînent un comportement de type torrentiel des cours d'eau.

1.1.3 Géologie et hydrogéologie*

1.1.3.1 Contexte géologique

Le substratum géologique local est constitué de molasse du Miocène. Il s'agit de sables fins, limoneux ou argileux, souvent à petits lits décimétriques marneux, irrégulièrement et généralement grésifiés, la série du Miocène, ubiquiste dans le bassin de Carpentras, peut atteindre plusieurs centaines de mètres d'épaisseur.

Ce substratum sablo-marneux est fréquemment marqué par une couverture d'épaisseur variable

:

- D'alluvions récentes apportées par les rivières
- De colluvions sablo-limoneux provenant de sa propre altération

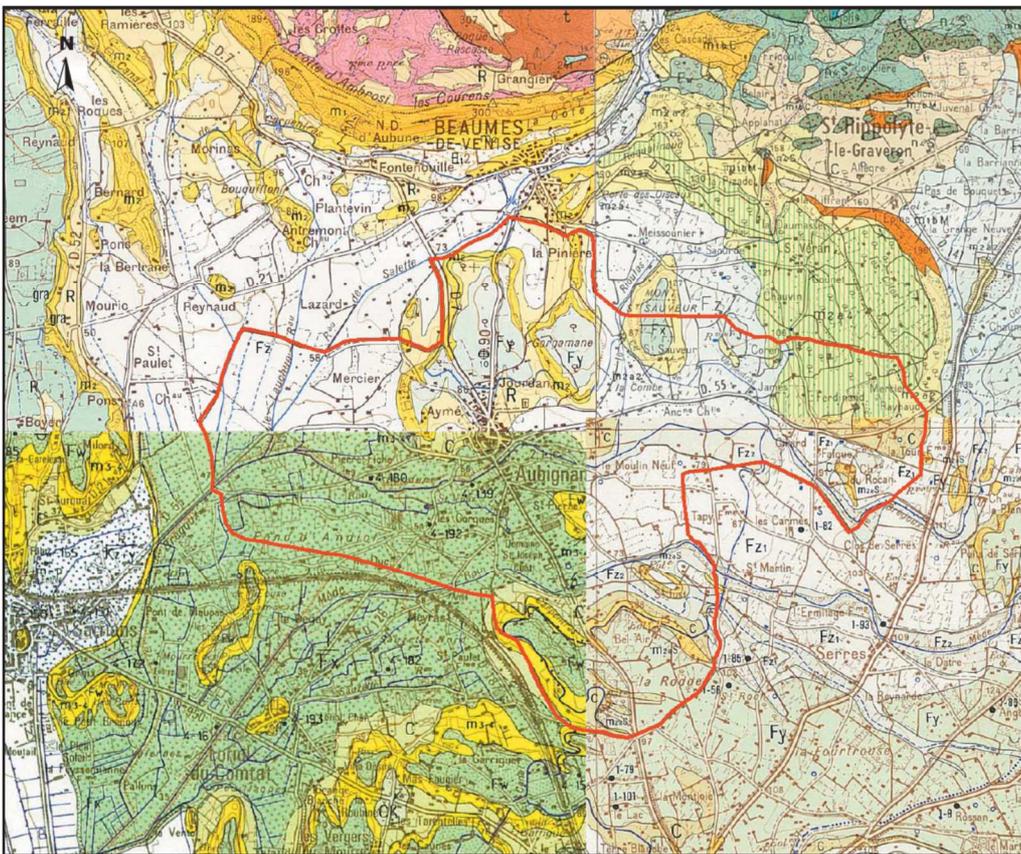


Figure 4- Carte géologique - - Source : BRGM

1.1.4 Zone réglementaire

1.1.4.1 Risque inondation

La commune de d'Aubignan est soumise au Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) du Sud Ouest Mont Ventoux

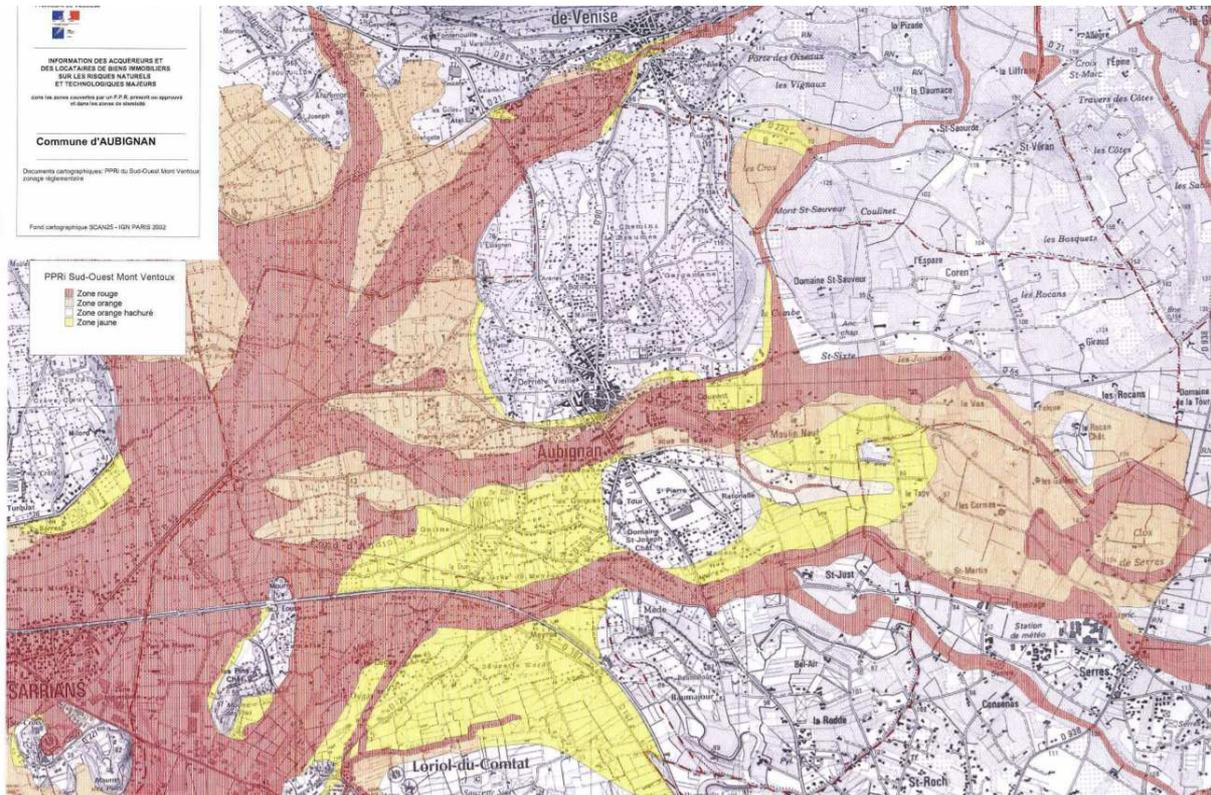


Figure 7 - Carte des aléas risque inondation

La zone rouge dénommée R correspond aux secteurs soumis à un risque très important d'inondation pour la crue de référence,

– La zone orange dénommée O correspond aux secteurs soumis à un risque important d'inondation pour la crue de référence,

- Une zone Jaune dénommée J correspond aux secteurs soumis à un risque moyen d'inondation pour la crue de référence.

1.1.4.2 Zone Humides

D'après l'Atlas départemental des zones humides de Vaucluse, une zone humide est identifiée sur la commune au niveau du réseau hydraulique superficiel.



Figure 8 – Extrait de la carte des zones humides de Vacluse (source DDT)

1.1.4.3 Risques sismiques

La commune d'Aubignan est classée en zone de sismicité 1A.

1.1.4.4 Risques feux de forêt

La commune d'Aubignan est concernée par le risque « feux de forêt ».

Figure 9 – Extrait de la carte des forêts (source : BD Carmen)

1.1.4.5 Risques mouvements de terrains

La commune d'Aubignan se situe dans la zone aléa faible pour les risques de retrait-gonflement des argiles.

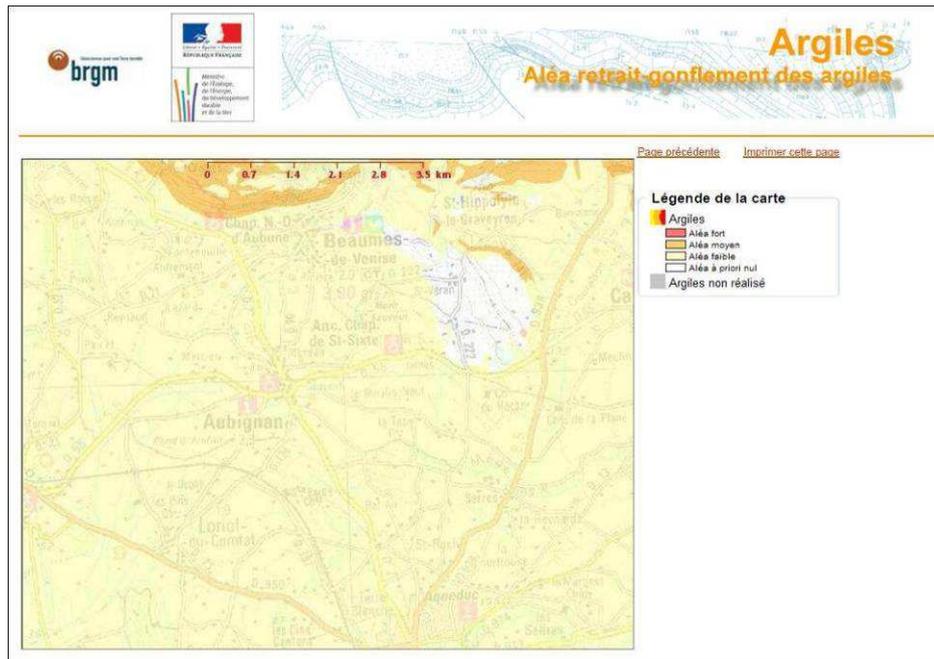


Figure 10 – Extrait de la carte des risques de mouvement de terrain (Source : Géorisque)

1.1.4.6 Arrêté de reconnaissance de catastrophes naturelles

• Arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle

Tempête	06/11/1982	10/11/1982	30/11/1982	02/12/1982
Inondations et coulées de boue	26/08/1986	26/08/1986	11/12/1986	09/01/1987
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	21/09/1992	23/09/1992	12/10/1992	13/10/1992
Inondations et coulées de boue	22/09/1993	24/09/1993	29/11/1993	15/12/1993
Inondations et coulées de boue	13/06/2000	13/06/2000	06/11/2000	22/11/2000
Inondations et coulées de boue	08/09/2002	09/09/2002	19/09/2002	20/09/2002
Inondations et coulées de boue	01/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
Inondations et coulées de boue	14/12/2008	14/12/2008	09/02/2009	13/02/2009

•

1.1.4.7 Zone naturelle protégée

• Réserve de biosphère

L'appellation réserve de biosphère est une reconnaissance par l'UNESCO de zones modèles conciliant la conservation de la biodiversité et le développement durable, dans le cadre du Programme sur l'Homme et la Biosphère (MAB).

Une réserve de biosphère est une aire portant sur des écosystèmes terrestres et/ou côtiers/marins, qui vise à promouvoir des approches et des moyens pour réconcilier la conservation de la diversité biologique avec son utilisation durable. Ainsi, une répartition par zones et une gestion appropriée sont combinées avec l'utilisation des ressources naturelles au profit des communautés locales. Ceci inclut la recherche, la surveillance, l'éducation et la formation. Ces éléments sont des outils pour mettre en

application l'Agenda 21, la Convention sur la diversité biologique, ainsi que d'autres accords internationaux.

Une réserve de biosphère est organisée en 3 types de zones, où se répartissent les objectifs de protection, d'entretien et de développement :

- Des aires centrales, ayant comme fonction la protection de la nature et devant être protégée par la législation nationale (classées aires protégées).
- Des zones tampon, qui entourent ou jouxtent les aires centrales. Ce sont des zones de développement durable où les activités de production doivent rester compatibles avec les principes écologiques, dont l'éducation environnementale, la récréation et la recherche scientifique ;
- Des zones de transition (également dites "de coopération"), se prêtent aux diverses activités. La frontière externe est toujours flexible.

La commune d'Aubignan se situe en zone de transition de la réserve de biosphère du Mont Ventoux. Aubignan est intégralement concernée par la zone de transition de la Réserve de Biosphère où se trouve l'essentiel de la population et des activités économiques. Dans cette « aire de coopération », des actions en matière de développement durable doivent être mises en œuvre.

A noter que la commune ne compte aucune Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique et aucun site Natura 2000 (Site d'Importance Communautaire, Zone Spéciale de Protection, etc.) sur son territoire.

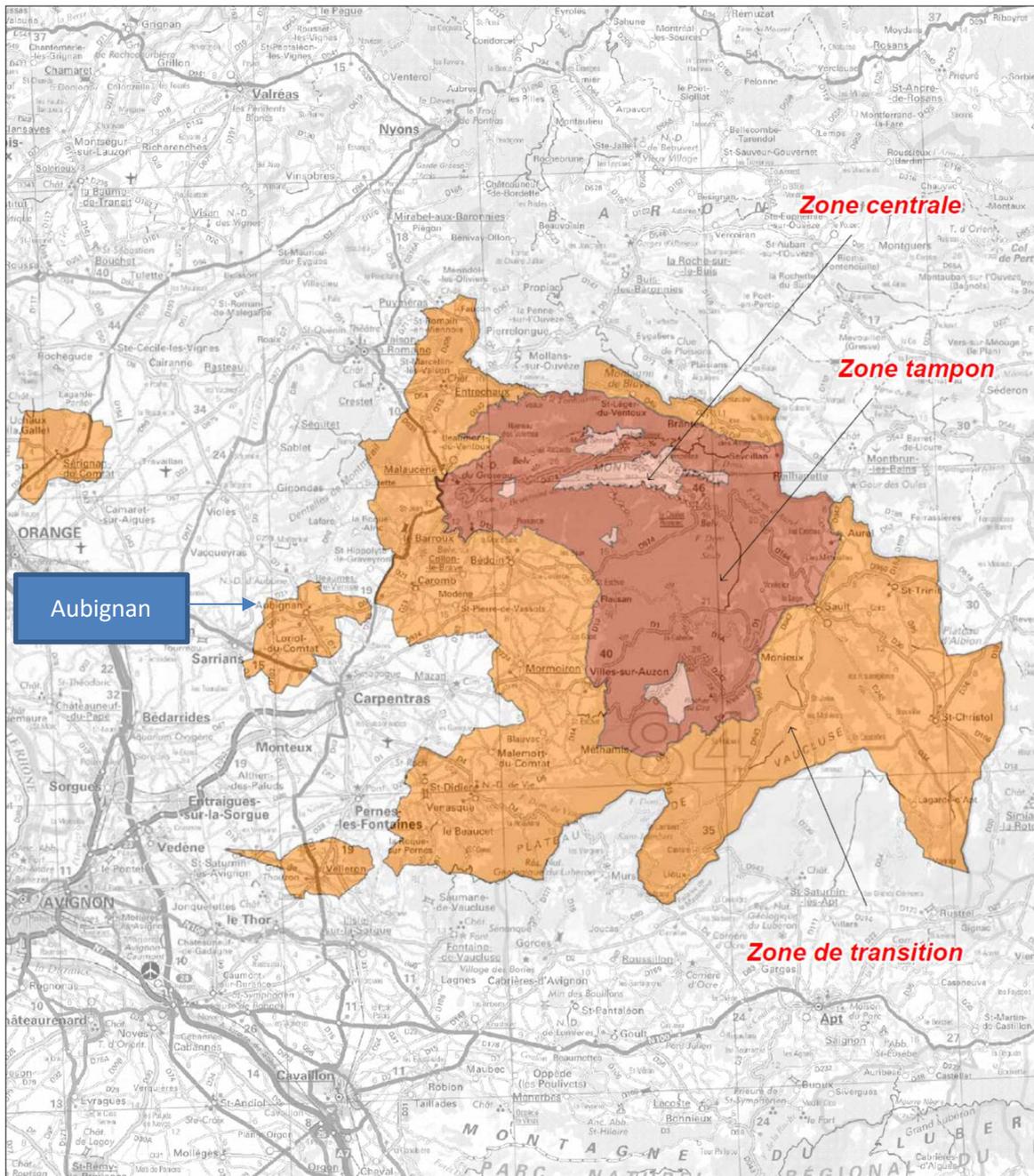


Figure 11 – Carte de localisation des réserve de biosphère sur la commune (Source : INPN)

1.1.5 Climat

La commune est située dans la zone d'influence du climat méditerranéen. Les étés sont chauds et secs, liés à la remontée en latitude des anticyclones subtropicaux, entrecoupés d'épisodes orageux parfois violents. Les hivers sont doux. Les précipitations sont peu fréquentes et la neige rare.

1.2 Contexte humain

1.2.1 Évolution de la population

Les deux principales méthodes afin d'estimer l'évolution d'une population à court et moyen terme sont :

- L'étude des données INSEE, en particulier du taux d'accroissement annuel récent.
- L'identification des principaux projets de développement de la commune.

1.2.2 Population permanente actuelle

La population présente sur la commune d'Aubignan est de 5 404 habitants en 2014 (dernier recensement INSEE).

Année	2009	2014
Population	3839	5404

Source Insee

On constate que la croissance de population est positive

Plusieurs phénomènes expliquent cette augmentation permanente de la population :

- la proximité d'agglomérations telles que : Aix en Provence, Avignon, Marseille
- l'attrait touristique du Vaucluse, et du climat méditerranéen
- l'essor des moyens de transport aériens (lignes low-cost) et ferroviaires (TGV méditerranée).

1.2.3 Population saisonnière estivale

La capacité d'accueil de la commune d'Aubignan est la suivante :

Libellé commune ou ARM	Hôtels en 2017	Résidence touristes	Nombre de place résidence	Campings en 2017	Emplacements de camping en 2017	Logements secondaire	Gîte	Chambre d'hôte
Aubignan	0	1	636	1	160	112		

Source Insee 2017

La commune d'Aubignan présente un attrait touristique, ainsi la population en période de pointe estivale est estimée à :

En hiver	Population sédentaire	5 404 personnes
En été (période de pointe)	Population sédentaire	5 404 personnes
	Population secondaire et touristique	2 197 personnes
	Population estivale totale	7 601 personnes

1.2.4 Evolution démographique

D'après le dernier document PLU de la commune, l'objectif de cette dernière est de maintenir le rythme actuel d'évolution de la population soit **une croissance de 1,6% annuelle en moyenne soit 1 601 nouveau habitant d'ici 10 ans.**

La population à horizon 2026 est donc estimée à 6 625 personnes sédentaires.

1.2.5 Urbanisme

1.2.5.1 Description de l'habitat

L'habitat de la commune est concentré sur le centre du village et le long des axes de circulation. On recense une zone de développement en dehors du village : au niveau des limites communales avec Beaume de Venise et Carpentras :

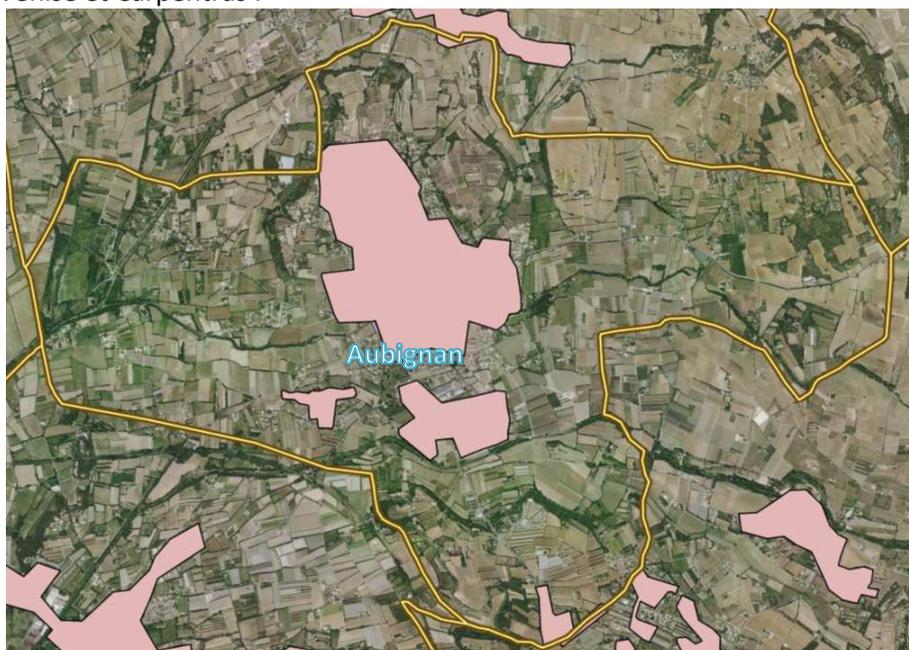


Figure 12 – Carte de localisation des zones urbanisées sur la commune d'Aubignan (Source : Geoportail)

La Pinière zone limitrophe avec la commune de Beaume de Venise – raccordée à l’assainissement collectif



Figure 13 – Carte de localisation des zones urbanisées sur la commune d’Aubignan (Source : Geoportail)

La Rodde zone limitrophe avec la commune de Carpentras, - raccordée à l’assainissement collectif

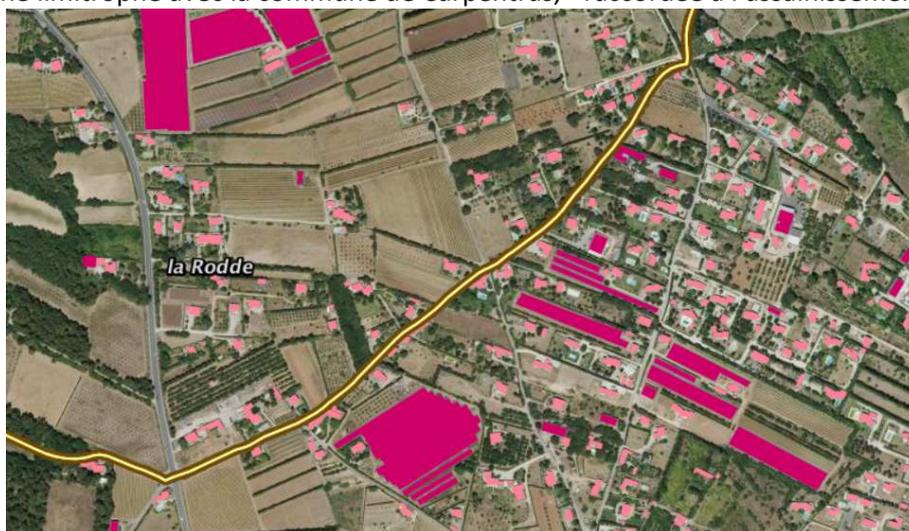


Figure 14 – Carte de localisation des zones urbanisées sur la commune (Source : Geoportail)

Le centre-ville et sa périphérie assez dense

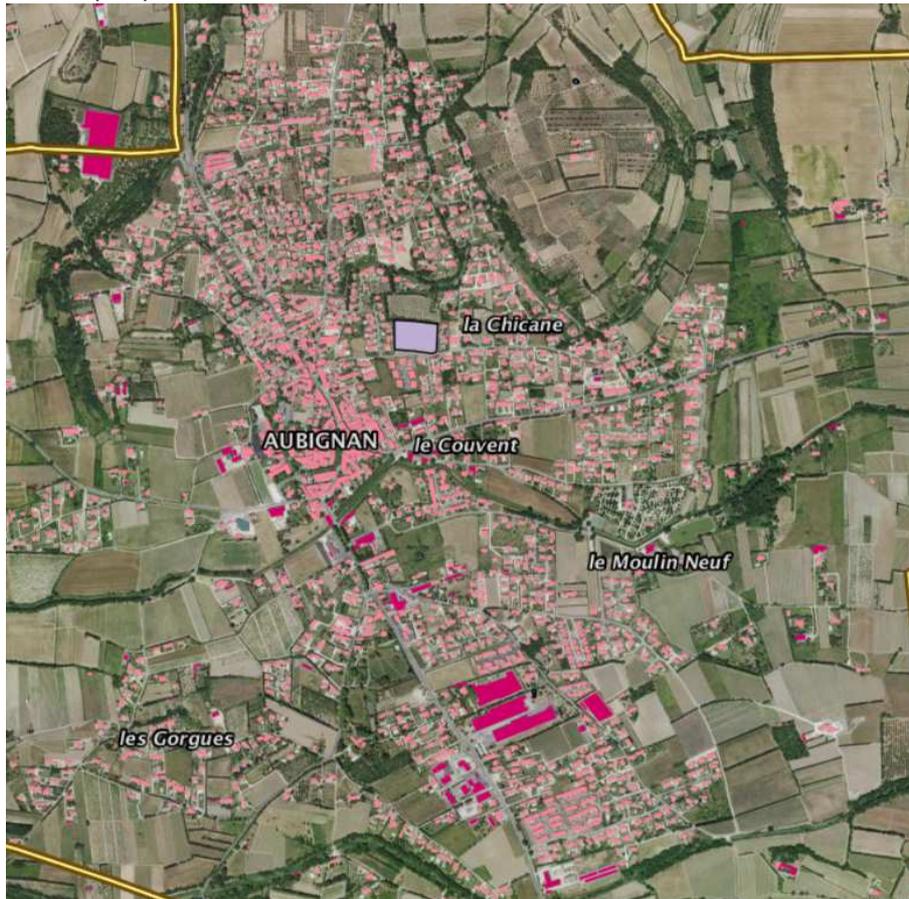


Figure 15 – Carte de localisation des zones urbanisées sur la commune (Source : Geoportail)

Sur le reste du territoire l'habitat est diffus composé de fermes et de villas isolées.

1.2.5.2 Situation actuelle

La commune d'Aubignan est en cours d'actualisation de son POS en PLU.

D'après les derniers relevés INSEE **de 2014** la commune comptait :

- 2 512 logements
 - dont 2 180 résidences principales
 - 112 résidences secondaires
 - 221 logements étaient inoccupés

1.2.6 Activités

L'activité économique s'articule autour de 3 pôles : les activités industrielles et artisanales, l'agriculture et le tourisme.

Activités agricoles

L'agriculture conserve une part importante sur le territoire entre viticulture et productions maraichères.

Le vignoble de la commune produit des vins qui sont classés en Côtes-du-rhône et Ventoux.

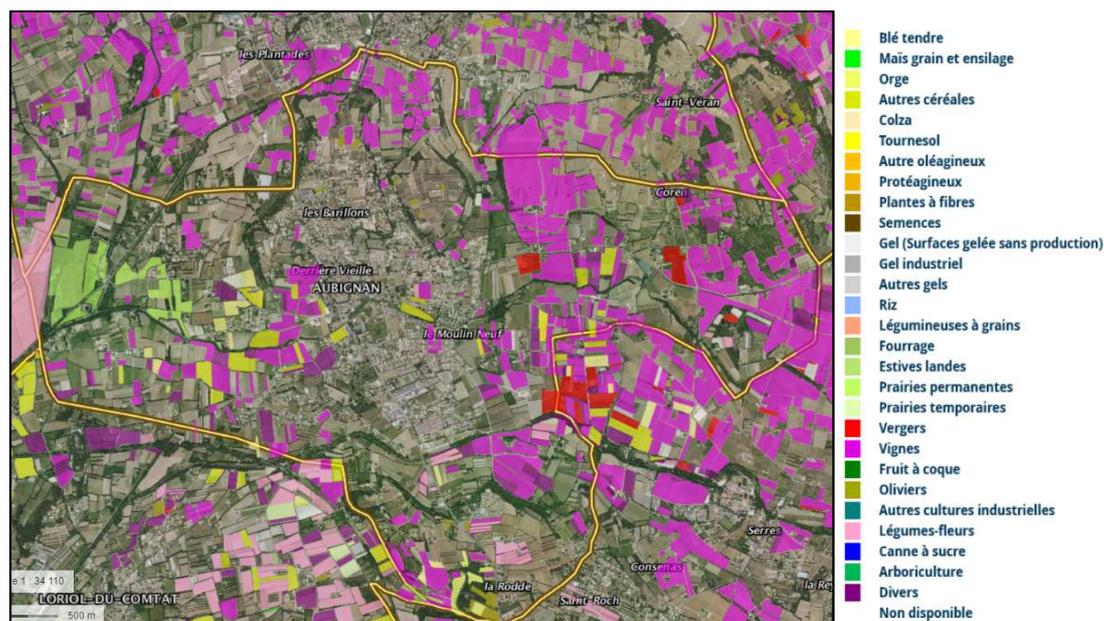


Figure 16 – Carte de localisation des parcelles agricoles sur la commune d'Aubignan (Source : geoportail)

Activités industrielles

On recense sur la commune d'Aubignan un industriel conventionné :

La société SA NEUHAUSER :

Boulangerie – viennoiserie : Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche.

- La convention de rejet permet le rejet des flux maximum suivant :
 - Volume journalier 7 m³/j
 - Charge DBO5 3.5 kgDBO5/j.
 - Charge DCO 4.5 kgDCO/j
 - Charge MES 0.5 kg MES /j

- Charge NTK 1.05 kgN/j
- Charge Pt 0.35 kgPt/j

Une analyse par an est réalisée depuis 2006 sur les effluents de la société.
Un suivi des débits mensuels est réalisé depuis mars 2008.

1.3 Evaluation de la charge raccordée au réseau collectif

1.3.1 Taux de raccordement au réseau d'assainissement

L'évolution du taux de raccordement sur les 3 dernières années est la suivante :

	2014	2015	2016
Population communale	5 404		
Nombre d'abonné AEP (branchement actif)	2495	2519	2 536
Nombre d'abonné EU	2402	2427	2 444
Taux de raccordement	96 %	96 %	96 %
Augmentation annuelle AEP		24	17
Augmentation annuelle Usagé EU		25	17
Population estimée raccordé au réseau EU	5 188		

*estimé sur le ratio 2014 (pop/ab aep) 2.16

1.3.2 Rejet non domestique - Rejet industriel

On recense sur la commune d'Aubignan un industriel conventionné :

La société SA NEUHAUSER :

Boulangerie – viennoiserie : Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche.

- La convention de rejet permet le rejet des flux maximum suivant :
 - Volume journalier 7 m³/j
 - Charge DBO5 3.5 kgDBO5/j.
 - Charge DCO 4.5 kgDCO/j
 - Charge MES 0.5 kg MES /j
 - Charge NTK 1.05 kgN/j
 - Charge Pt 0.35 kgPt/j

1.3.3 Estimation de la charge future

D'après le PLU de la commune d'Aubignan, la population future est estimée sur la base d'une évolution de 1,6 % par an (rappel : la population légale en 2014 est de 5 404 INSEE).

Année	2016	2 026ans	2 036 ans	2 046ans
Période		10 ans	10 ans	10 ans
Population estimé	5 653 personnes	6 625 personnes	7 766 personnes*	9 102 personnes*
Augmentation en Zone Collective		+ 1061 personnes	+ 1140 personnes	+ 1336 personnes
Population estimé raccorder au réseau d'assainissement	5 427	6 488	7 628	8 964

**En conservant une croissance de 1.6%/an*

1.3.3.1 Etude des documents d'urbanismes, Secteur à enjeux

Planifier un développement de l'urbanisation sous forme d'opérations d'ensemble (OAP) mieux structurées, en connexion avec l'existant et faisant l'objet d'un travail de coutures urbaines soigné. Les extensions urbaines proposeront des formes urbaines et des typologies de logements variées et moins consommatrices en espace.

Ces dispositions s'inscrivent dans le respect des objectifs du SCOT en vigueur et de la loi ALUR imposant d'urbaniser en priorité les espaces interstitiels puis de procéder à des extensions urbaines si le potentiel de densification est insuffisant.

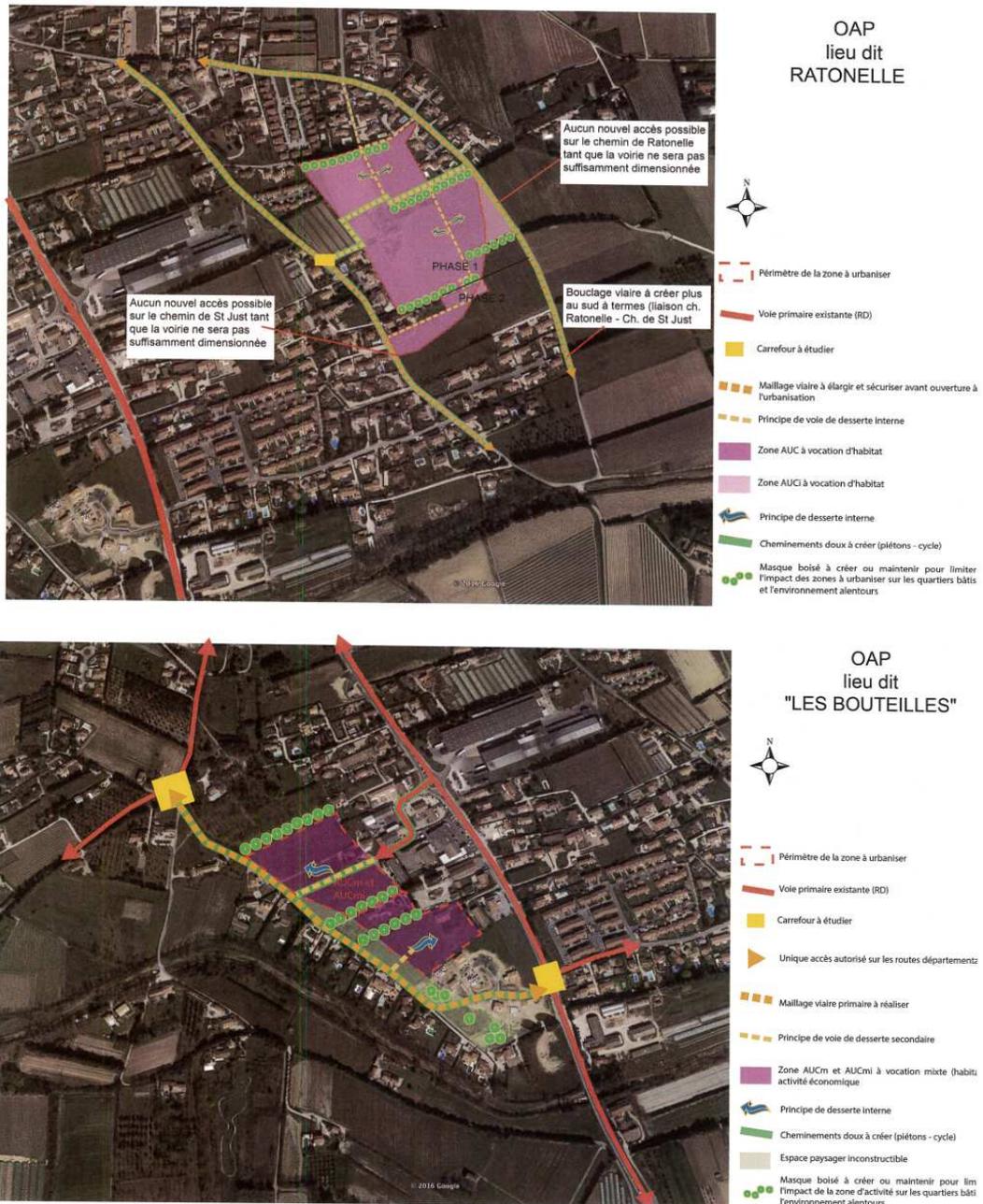


Figure 17 – Carte des OAP de la commune (PLU) source PLU

2 - ETAT DES LIEUX DU SYSTEME D’ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

2.1 Recensement et état des installations

Les zones non urbanisables et donc non raccordées au réseau d'assainissement collectif accueillent un habitat diffus représenté essentiellement par des exploitations, pour la plus par viticoles. En zone naturelle, toute construction nouvelle est interdite alors qu'en zone agricole, les bâtiments liés à l'exploitation agricole sont autorisés.

Un diagnostic de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif existantes sur le territoire communal a été réalisé :

Nombre estimé de dispositifs existants :230

Nombre de contrôles à ce jour par type de contrôle :

TYPE DE CONTRÔLE	Nombre de contrôle
Contrôle de conception	--
Contrôle de réalisation	37
Contrôle diagnostic	57
TOTAL	94

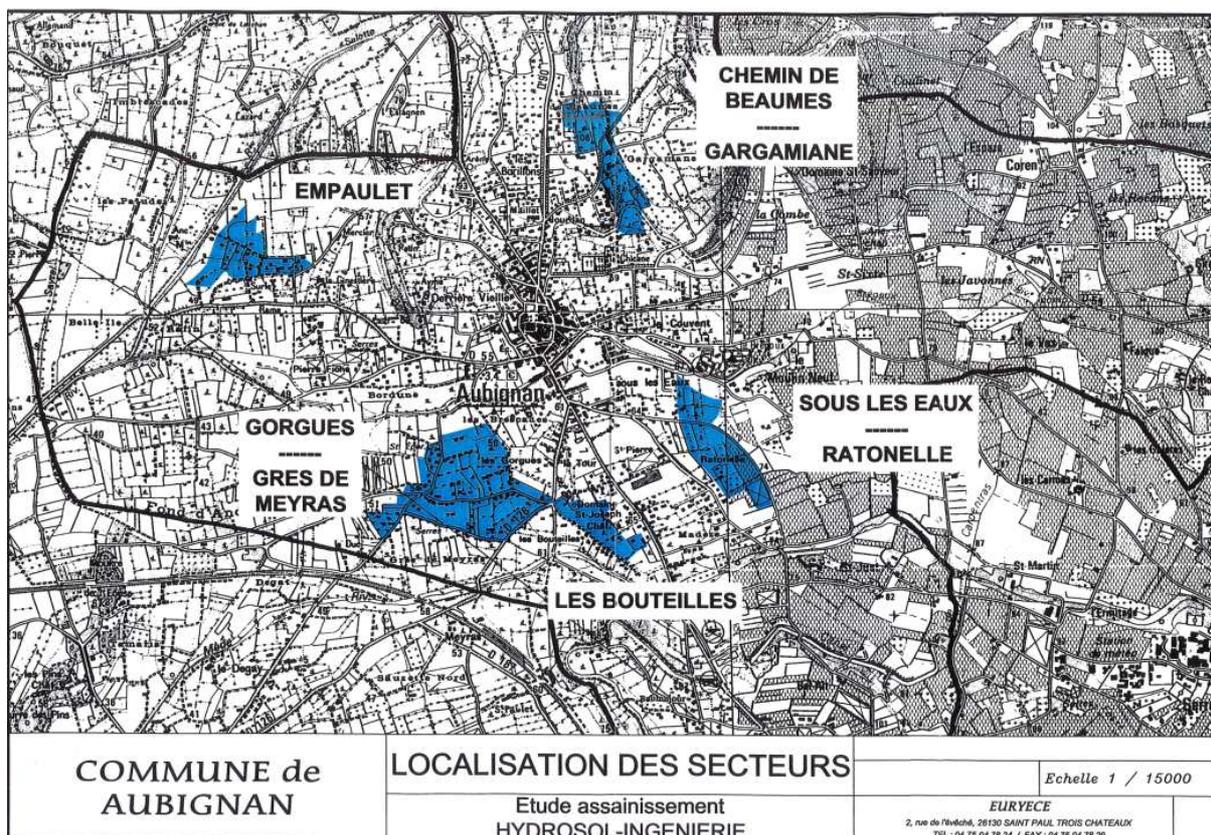
2.2 Aptitude des sols définis au Schéma Directeur d'Assainissement (1999)

Les divers sondages réalisés sur certaines parcelles de la commune mettent en évidence des sols ayant une aptitude moyenne à bonne. Néanmoins, il peut aussi y avoir des zones présentant certaines contraintes. Des études à la parcelle restent nécessaires pour définir et dimensionner les filières.

La reconnaissance géologique du terrain a été réalisée par des sondages au tractopelle à des profondeurs variant de 0,40 m à 3 m et qui atteignent généralement le substratum.

Plusieurs essais d'infiltration ont été effectués dans des sondages calibrés à des profondeurs comprises entre 0,5 et 0,80 m afin de tester au mieux la perméabilité du sol c'est-à-dire l'aptitude des sols à l'absorption des effluents. Les reconnaissances de sols ont été pratiquées sur certaines parcelles de chaque zone étudiée et choisies par la mairie en fonction des possibilités de pénétrer sur les terrains.

Nous présentons ci-dessous le retour d'étude réalisé par Hydrosol ingénierie sur Aubignan en 1999.



SECTEUR	ASSAINISSEMENT
Chemin des Beaumes - Gargamiane	Partie Nord : assainissement collectif Partie Sud : possibilité d'assainissement non collectif par tranchées filtrantes avec adaptation éventuelle à la pente topographique et à la présence de <u>restanques</u> (terranes)
Les Gorgues et les Bouteilles	Possibilité d'assainissement non collectif. La présence de la nappe à faible profondeur impose la mise en place de filtres à sables qui pourront être : - non drainé si le terrain est imperméable - drainé vers un puits d'infiltration si les niveaux superficiels du terrain sont imperméables

SECTEUR	ASSAINISSEMENT
Sous les Eaux	<p>Possibilité partielle d'assainissement non collectif par filtres à sables qui pourront être :</p> <ul style="list-style-type: none"> - non drainé si le terrain est imperméable - drainé vers un puits d'infiltration si les niveaux superficiels du terrain sont imperméables <p>En certains points, la proximité du substratum marneux imperméable et très épais s'oppose à tout épandage dans le terrain, ce qui interdit l'assainissement non collectif.</p>
Ratonelle	<p>Une zone est inapte à l'assainissement non collectif.</p> <p>Le reste présente des possibilités d'assainissement non collectif par tranchées filtrantes avec adaptation à la pente topographique et à l'épaisseur du terrain perméable.</p>
Empaulet	<p>Partie Ouest : assainissement possible mais délicat par filtre à sable vertical drainé, avec rejet au milieu hydraulique superficiel ou vers un puits d'infiltration.</p> <p>Partie Est : possibilité d'assainissement non collectif par tranchées filtrantes, qui auront une surface relativement importante.</p>

2.3 Synthèse 2018

Le quartier Chemin de Beaume est raccordé à l'assainissement collectif

Les quartiers « Gorgues – Les Bouteilles » sont raccordés au réseau d'assainissement collectif

Le secteur de Ratonelle et Sous les Eaux seront raccordés au réseau d'assainissement dans le cadre de ce PLU.

Le quartier d'Empaulet restera en assainissement non collectif, la réglementation actuelle permet la réalisation d'installation d'assainissement non collectif

3 - ETAT DES LIEUX DU SYSTEME D’ASSAINISSEMENT EXISTANT

3.1 Présentation du système d'assainissement

3.1.1 Description du réseau d'assainissement

Le réseau de la commune d'Aubignan est de type pseudo séparatif sur environ 34 km.

Réseau (ml)	
Réseau gravitaire	34 500 ml
Réseau en refoulement	1 507 ml
TOTAL	36 007 ml

Regards	883 u
Postes de relèvement	5 u
Déversoirs d'orage	1 u

Le réseau présente 5 postes de refoulement,

NOM	Année de mise en service	Débit	unité
PR Route de Loriol	2005	10	m ³ /h
PR Jugiove	2010	25	m ³ /h
PR La Rodde	2008	8	m ³ /h
PR Les Rives Ensoleillées	2014	12	m ³ /h
PR Patin	2011	22	m ³ /h

3.1.1.1 Diagnostic réseau 2010

D'après la campagne de mesures réalisée en 2010 par Cabinet TRAMOY les désordres du réseau étaient de :

PARAMETRES	Valeurs
Intrusion d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP)	131.60 m ³ /j
Intrusion d'Eaux Claires Parasites Météoriques	17 000 m ²

3.1.1.2 Fonctionnement du réseau

Répartition des déversements	Déversements de temps de pluie		
	2014	2015	2016
DO ancienne STEP (m³)	7 438	5 071	4 327
DO STEP	14	388	651
Totaux	7 452	5 459	4 978

Les déversoirs sont nettoyés chaque mois. Les sondes sont vérifiées trimestriellement.

3.1.2 Description de la station d'épuration

Le tableau suivant résume les bases de dimensionnement de la station d'épuration

PARAMETRES	Capacité des ouvrages
Capacité hydraulique	2140 m ³ /j
Constructeur	Terly 1996
Capacité organique	14 400 Equivalents habitants
	864 kg DBO5/j
	1920 kg DCO/j
	800 kg MES/j
	160 kg NTK/j
Niveau de rejet : Autorisation	DBO5 = 25 mg/l DCO = 125mg/l MES = 35 mg/l NGL = 15 mg/l Pt = 2 mg/l
Milieu récepteur	Milieu récepteur Vallat de Chandeirolles Masse d'eau FRDR 10997 rivière le Brégoux
Traitement des boues	Silo épaisseur
Evacuation des boues	Déshydratation mécanique par filtre presse Plateforme de compostage

3.1.2.1 Charge organique actuelle de la station d'épuration

Synthèse des données du portail de l'assainissement :

	2016	2015	2014
Charge maximale en entrée (EH)	11 565	15 438	17 000
Débit entrant moyen : (m³/j)	1 393	1528	1 795
Production de boues : (t MS/an)	191	149	181

Source site : assainissement-developpement-durable.gouv.fr/station

Synthèse des données

	2016	2015	2014
Volume collecté (m3/an)	509 230	556 018	655 177

3.1.3 Fonctionnement STEP

La Station d'épuration d'Aubignan fonctionne correctement malgré les surcharges ponctuelles lors des périodes de vendange.

La station a une capacité résiduelle suffisante pour pouvoir traiter l'augmentation de charge prévus au PLU de la commune d'Aubignan, cependant une gestion des effluents viticoles doit être mise en place pour lisser les pointes de charges.

4 - ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT

« Voir le plan de zonage d'assainissement »

Le zonage de l'urbanisation considéré ci-après correspond aux zones définies dans le Plan local d'Urbanisme en cours d'élaboration.

On distingue les zones suivantes :

4.1 Zones urbaines - U

Ces zones comprennent :

- Le centre du village
- Les zones urbaines périphériques
- Les installations et constructions liées au cimetière
- Les secteurs urbains de forte densité
- Les secteurs où seul l'aménagement des constructions dans les volumes existants est autorisé

Ces secteurs sont desservis par le réseau d'assainissement collectif.

4.2 Zones à urbaniser AU

La mise en place des réseaux d'assainissement ainsi que le raccordement au réseau d'assainissement existant sont à la charge des aménageurs. Des orientations d'aménagement sont définies dans le PLU. Il peut néanmoins être précisé que la zone sera raccordée sur le réseau d'assainissement existant.

4.3 Zones Naturelles

Ces zones couvrent les secteurs à protéger en raison de leur richesse naturelle.

4.4 Zones Agricoles

Cette zone présente un habitat diffus, éloigné des réseaux d'assainissement collectif. Les habitations présentes dans cette zone restent en assainissement non collectif.

5 - ANNEXES

